

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES</p>	<p>C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD</p>	<p>La Celle Saint-Cloud </p>
<p><b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.</b></p>		<p><b>Délibération n° DEL24-23 Du mercredi 04 décembre 2024</b></p>
<p>L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 04 décembre 2024, à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le jeudi 28 novembre 2024, se sont réunis dans la salle des Commissions, sous la présidence d'Olivier DELAPORTE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, Vice-Président de Versailles Grand Parc, Maire.</p>		
<p>EN EXERCICE : 17 PRESENTS : 12 POUVOIRS : 1 VOTANTS : 13</p>	<p>POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0</p>	
<p><b>PRESENTS</b></p> <p>Madame Sylvie d'ESTEVE, <i>Vice-Présidente du C.C.A.S.</i></p> <p>Mesdames et Messieurs : Benoît VIGNES, Dominique PAGES, Mohamed KASMI (<i>Maire-adjoints</i>).</p> <p>Mesdames et Messieurs : Birgit DOMINICI, Marie-Pierre DELAIGUE, Jean-François THOMAS (<i>Conseillers municipaux</i>).</p> <p>Mesdames et Messieurs : Françoise CACLIN, Agnès DEMODE, Philippe POUDOU, Alain ROZANSKI, Yves de SAINTIGNON (<i>membres nommés</i>).</p> <p><b>ABSENTS</b></p> <p>Monsieur Olivier DELAPORTE, <i>Président du CCAS</i>.</p> <p>Madame Françoise ALBOUY, <i>Conseiller municipal</i>.</p> <p>Monsieur Benoît EYMARD, Monsieur Jean-Baptiste JOUANNIC, Madame Tatiana Fagot, <i>membres nommés</i></p> <p><b>PROCURATIONS</b></p> <p>Madame Tatiana Fagot (<i>membres nommés</i>)</p>		
<p><b>Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S.</b></p>		
<p><i>Le Conseil d'administration du C.C.A.S.,</i></p> <p>Vu le code général des collectivités territoriales,</p> <p>Vu le code général de la fonction publique,</p> <p>Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,</p> <p>Considérant le changement de positionnement de la fiche de poste de la nouvelle « référente famille / agent de développement social » de l'Espace André Joly,</p> <p>Considérant en conséquence, la nécessité de procéder à la modification du tableau des effectifs,</p> <p><i>Après en avoir délibéré,</i></p> <p><i>A l'unanimité des membres présents et représentés,</i></p>		

**Approuve** la transformation du poste ci-dessous.

**Dit** que le tableau des effectifs du C.C.A.S. sera modifié comme suit :

Filière animation		Filière animation	
1 poste	Animateur principal de 2ème classe	1 poste	Animateur territorial

**Adopte** le tableau général des effectifs en prenant en compte la modification mentionnée,

**Dit** que la modification du tableau des effectifs du C.C.A.S. s'appliquera à compter du caractère exécutoire de celui-ci,

**Autorise** le Président du C.C.A.S. ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération,

**Dit** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*



Pour extrait conforme au Registre  
Le Président du C.C.A.S.

Olivier DELAPORTE  
Vice-Président de Versailles Grand Parc  
Maire

**Accusé de réception en Préfecture**  
**078-267800480-20241218-DEL\_24-23-DE**  
**Date de télétransmission : 18/12/2024**  
**Date de réception en Préfecture : 18/12/2024**  
**Date de sa publication : 19/12/2024**